

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : 06 décembre 2024
Date d'affichage : 13 décembre 2024

Présents : KOHN Roland, BECKER Ingrid, ANDRET Yann,
BRANGBOUR Sylvain, CHARBONNIER Pascal, DEGENEVE
Denis, HEIN Raymond, REPPLINGER Laurent, REPPLINGER
Roland, WEISSENBACHER Jean-Luc

M. le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 00
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les délibérations du 25 octobre 2024.

2024-44 Station d'épuration et point d'aspiration

Monsieur le Maire expose que des travaux sont à envisager sur la station d'épuration pour agrandir sa capacité et un meilleur traitement des eaux usées
Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour faire des études de coût pour ce nouveau projet et charge monsieur le Maire de se renseigner sur les différentes options de réalisation et de subvention pour le mener à bien.

2024-45 Subvention « les enfants d'abords »

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 300 euros à l'association « les enfants d'abord » pour la fourniture des friandises de Saint Nicolas ainsi qu'une autre subvention de 150 € pour l'année scolaire 2024-2025.

2024-46 Entretien des communs appartements communaux

Le Maire explique que l'entretien des communs des appartements communaux revient aux locataires concernés. Un planning devra être établi par ces derniers pour que les communs soient nettoyés chaque semaine. Il appartiendra à la commune de décider de recourir à un agent d'entretien si le nettoyage n'a pas été réalisé et de répercuter le paiement des heures supplémentaires de cet agent au locataire n'ayant pas respecté le calendrier par facture à son nom.
Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer cette mesure et autorise monsieur le Maire à établir tous documents nécessaires à la facturation des locataires si le besoin s'en faisait ressentir.

2024-47 Rapport sur l'eau 2023

M. le Maire présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de la distribution de l'eau, établi par le SIE du Meinsberg.
Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité et n'émet aucune réserve ou observation.

2024-48 Caution mis en état de la décharge

Le Maire explique qu'une caution de 500€ est demandée aux personnes souhaitant se servir de la décharge communale. La décharge doit être remise en état à l'issue de l'intervention. Suite au dépôt de terre de l'un des administrés, la décharge n'a justement pas été remise en état, de ce fait le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 500€ déposer comme caution par ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance
KOHN Roland, Maire